

MINT

Société anonyme au capital de 882.804,75 euros
Siège social : 52 rue d'Odin, CS 40900 - 34965 Montpellier
422 716 878 RCS Montpellier
(la "**Société**")

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITE.....	3
1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021	3
• Exercice de BSA donnant droit à l'émission d'actions ordinaires nouvelles	3
• Succès de l'Offre publique d'achat déposée par MERCURE ENERGIE	4
• Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la Société....	4
• Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021 sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juin 2020	4
• Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021 sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juin 2020	5
• Forte progression des résultats dans un contexte exceptionnel.....	7
• Mint s'engage pour la reforestation amazonienne à travers l'expo Amazônia et l'Institut Terra .	8
• Renforcement de la gouvernance pour accompagner la société dans son nouveau cycle de croissance.....	8
• Crise sanitaire – covid19	9
2. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{er} JUILLET 2021	10
• Exercice de BSA donnant droit à l'émission d'actions ordinaires nouvelles	10
3. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	11
• Activité de Mint sur le premier semestre 2021 et analyse du compte de résultat.....	11
• Analyse du bilan	12
○ À l'actif.....	12
○ Au passif	12
• Point sur les litiges en cours	12
○ Litige Verizon	12
○ Litige SFR	13
○ Litige CHMURTZ / WIDE	13
COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021	15

RAPPORT D'ACTIVITE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion et soumettre à votre approbation les comptes semestriels clos au 30 juin 2021.

1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021

- ***Exercice de BSA donnant droit à l'émission d'actions ordinaires nouvelles***

Aux termes des décisions du Conseil d'administration de la Société en date du 8 janvier 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de dix mille cent trente-quatre euros et trente centimes (10.134,30€) et a ainsi été porté à huit cent soixante-quatre mille quatre cent sept euros et vingt-cinq centimes (864.407,25€) par la création et l'émission de soixante-sept mille cinq cent soixante-deux (67.562) actions nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 15 février 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de vingt-deux euros et cinquante centimes (22,50€) et a ainsi été porté à huit cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-neuf euros et soixante-quinze centimes (864.429,75€) par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 15 mars 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de dix-sept mille deux cent soixante-cinq euros et trente centimes (17.265,30 €) et a ainsi été porté à huit cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-quinze euros et cinq centimes (881.695,05 €) par la création et l'émission de cent quinze mille cent deux (115.102) actions nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 15 mai 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de trois cent vingt-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (328,95 €) et a ainsi été porté à huit cent quatre-vingt-deux mille vingt-quatre euros (882.024 €) par la création et l'émission de deux mille cent quatre-vingt-treize (2.193) actions nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

- **Succès de l'Offre publique d'achat déposée par MERCURE ENERGIE**

La Société MINT ainsi que EODEN RESSOURCES (précédemment nommée Mercure Energie), actionnaire de contrôle de la Société, se félicitent du succès de l'offre publique d'achat déposée par la société MERCURE ENERGIE visant les actions de la société MINT (l'Offre), dont les résultats ont été publiés le 26 janvier 2021 par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- **Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la Société**

L'avis de résultat publié par l'AMF est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

EODEN RESSOURCES détenait, à l'issue de l'offre (i) 3.682.166 actions MINT représentant autant de droits de vote, soit 62,6% du capital et au moins 62% des droits de vote de cette société.

- **Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021 sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juin 2020**

Le Président rappelle que, par délibérations du 4 juin 2020, l'assemblée générale mixte a délégué au Conseil sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (10^{ème} résolution).

En date du 26 février 2021, le conseil d'administration faisant usage de la délégation susvisée a attribué, sous réserve de la satisfaction des Conditions de Performance (telles que définies ci-après), des actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

	Nouvelles Actions Gratuites
Bénéficiaire	Le Président Directeur Général (Directeur Général à la date des présentes).
Autorisation de l'assemblée générale	10 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 4 juin 2020.
Décision du Conseil d'administration	26 février 2021.
Nombre maximum de Nouvelles Actions Gratuites à émettre	210.000.
Période d'acquisition	Terme de la période d'acquisition : 31 décembre 2023.
Période de conservation	Aucune.
Conditions de Performance	En fonction de l'atteinte de conditions opérationnelles dont les principaux termes sont définis dans la note d'information de la Société disponible sur le site internet.

Conditions d'attribution des Nouvelles Actions Gratuites	En cas de départ du Président Directeur Général avant la fin de la période d'acquisition (à l'exception d'un départ pour faute lourde ou grave), les Unités éventuellement acquises par le Président Directeur Général au titre de l'année en cours donneront droit à l'acquisition des Nouvelles Actions Gratuites correspondantes à l'issue de la période d'acquisition.
Conditions d'acquisition anticipée (hors invalidité, décès, départ à la retraite, etc.)	Cas de décès.
Mode d'attribution	Actions nouvelles.

- **Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021 sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juin 2020**

Le Président rappelle que, par délibérations du 4 juin 2020, l'assemblée générale mixte a délégué au Conseil sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (10^{ème} résolution).

Suite à la nomination de Gaël JOLY comme Directeur Général Délégué, la mise en œuvre de deux plans d'actions gratuites (les « **AGA 1** » et les « **AGA 2** », ensemble les « **AGA DGD** ») allouées en totalité au Directeur Général Délégué, Monsieur Gaël JOLY a été convenue. En date du 17 juin 2021, le conseil d'administration faisant usage de la délégation susvisée a ainsi attribué, sous réserve de la satisfaction des Conditions de Performance (telles que définies ci-après), des actions gratuites dont les caractéristiques principales sont détaillées ci-après.

Ces AGA DGD seraient soumises à des conditions de présence et, pour les AGA 2, à certaines conditions de performance au cours d'une période allant de la date d'attribution des AGA DGD par le Conseil au 31 décembre 2023.

	AGA DGD
Bénéficiaire	Le Directeur Général Délégué.
Autorisation de l'assemblée générale	10 ^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 4 juin 2020.
Décision du Conseil d'administration	17 juin 2021
Nombre maximum d'AGA	Le nombre maximum d'AGA 1 attribuées et qui pourront être acquises par Monsieur Gaël JOLY s'élève à 35.755 actions gratuites. Le nombre maximum d'AGA 2 attribuées et qui pourront être acquises par s'élève à 15.000 actions gratuites.
Période d'acquisition	Terme de la période d'acquisition : 31 décembre 2023.
Conditions de présence	Monsieur Gaël JOLY doit exercer sa fonction de DGD au sein de Mint de façon

	continue et jusqu'à l'issue de chaque période d'acquisition.
Conditions de Performance des AGA 1	N/A
Période de conservation des AGA 1	jusqu'au 31 juillet 2024 pour les AGA 1-A et les AGA 1-B, et jusqu'au 31 juillet 2027 pour les AGA 1-C.
Conditions de Performance des AGA 2	<p>Il sera attribué définitivement un nombre d'actions gratuites AGA 1 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> entre la Date d'Attribution et le 31 décembre 2021 (la « Période 1 ») : vingt mille trente-cinq (20.755) actions gratuites (les « AGA 1-A ») ; entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (la « Période 2 ») : cinq mille (5.000) actions gratuites (les « AGA 1-B ») ; entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 (la « Période 3 ») : dix mille (10.000) actions gratuites (les « AGA 1-C »). <p>Sous réserve de la satisfaction des conditions de performance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> entre la Date d'Attribution et la fin de la Période 1 : (a) 2.500 Nouvelles Actions Gratuites seront définitivement acquises au DGD dans l'hypothèse où au moins 180.000 Unités¹ seraient constatées par Mint au 31 décembre 2021 et (b) 2.500 Nouvelles Actions Gratuites seront, en sus, définitivement acquises au DGD dans l'hypothèse où au moins 240.000 Unités seraient constatées par Mint au 31 décembre 2021. Ainsi, un maximum de 5.000 Nouvelles Actions Gratuites pourra être acquis au DGD au total au titre de la Période 1 (les « AGA 2-A ») ; entre le 1^{er} janvier 2022 et la fin de la Période 2 : si, au cours de la Période 1, l'un ou l'autre des cliquets visés au (a) ou (b) du paragraphe ci-avant n'était pas atteint, les règles portant sur l'acquisition des AGA 2-A s'appliqueraient <i>mutatis mutandis</i> à la Période 2. En outre, si au 31 décembre 2022, Mint venait à constater un nombre d'Unités compris entre 240.000 et 390.000, le DGD acquerra, en sus des AGA 2-A, une (1) Nouvelle Action Gratuite pour chaque 15 Unités, dans la limite de 5.000 Nouvelles Actions Gratuites (les Nouvelles Actions Gratuites acquises au titre de la Période 2 étant ci-après désignées les « AGA 2-B »). entre le 1^{er} janvier 2023 et la fin de la Période 3 : si, au cours de la Période 1 ou de la Période 2, l'un ou l'autre des cliquets visés au (a) ou (b) du paragraphe ci-avant n'était pas atteint, les règles portant sur l'acquisition des AGA 2-A s'appliqueraient <i>mutatis mutandis</i> à la Période 3. En outre, si Mint venait à constater un nombre d'Unités compris entre 240.000 et 390.000, le DGD se verrait attribuer en sus une (1) Nouvelle Action Gratuite pour chaque 15 Unités constatés par Mint, dans la limite de 10.000 Nouvelles Actions Gratuites, du quel sera déduit le nombre d'AGA 2-B définitivement acquises à l'issue de la période 2 (les Nouvelles Actions Gratuites acquises au titre de la Période 3 étant ci-après désignées les « AGA 2-C ») (soit une limite commune maximale de 10.000 Nouvelles Actions Gratuites pour la somme des AGA 2-B et AGA 2-C).
Période de conservation des AGA-2	jusqu'au 31 juillet 2024 pour les AGA 2-A et les AGA 2-B, et jusqu'au 31 juillet 2027 pour les AGA 2-C.
Conditions d'acquisition anticipée	Cas de décès.

¹ Le terme « Unités » désigne, le nombre de compteurs BtoC et compteurs BtoB (la définition est identique à celle utilisées pour les Nouvelles Actions Gratuites attribuées à M. Kaled Zourray.

(hors invalidité, décès, départ à la retraite, etc.)	
Mode d'attribution	Actions nouvelles.
Promesse	Mint et le DGD ont également des promesses de vente et d'achat portant sur la totalité des AGA DGD et le cas échéant, de tout autre titre que le DGD viendrait à détenir directement ou indirectement.

- ***Forte progression des résultats dans un contexte exceptionnel***

Le chiffre d'affaires du 1 semestre 2021 s'est élevé à 65.7 M€ (dont 15.5 M€ de taxes énergie collectées) contre 32.4 M€ au 1er semestre 2020 (dont 7.4 M€ de taxes énergie collectées), en hausse de 90%. Cette hausse de l'activité totalement organique a démontré la pertinence du positionnement de Mint en tant que fournisseur vert, engagé et innovant.

Comme attendu, la forte progression de l'activité ne s'est pas accompagnée d'une progression de la marge brute de la période. Pour rappel, l'année 2020 avait été marquée par des conditions d'achats exceptionnellement favorables qui avaient permis au Groupe d'augmenter fortement sa marge brute. Mint avait bénéficié à la fois d'une hausse de l'activité auprès des particuliers dans un contexte sanitaire sans précédent et de meilleures conditions d'achat avec l'amélioration des tarifs réglementés de vente de l'Electricité faisant ressortir la marge brute à 19% du chiffre d'affaires du 1er semestre 2020. Au total, l'évolution reste favorable avec une marge brute de 2 M€. Elle représente 4,4 % du chiffre d'affaires de la période.

Activité Energie : 150 000 clients Energie à fin juin 2021

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2021 (hors toutes taxes) du pôle Energie s'élève à 48,3 M€ contre 23,0 M€ à période équivalente en 2020. Le pôle Energie concentre désormais plus de 95% de l'activité totale de Mint.

Depuis le début de l'année, la dynamique d'acquisition clients a été soutenue permettant à Mint de compter à ce jour près de 150 000 clients abonnés sur ses seules offres Energie. Cette forte acquisition a bénéficié des performances des campagnes marketing multi-média (TV, partenariat Amazonia, affichage, digital, ...) et des offres commerciales agressives déployées au cours du 1^{er} semestre.

Activité Télécoms (5% de l'activité totale)

Le chiffre d'affaires semestriel des activités Télécom, de plus en plus marginal dans l'activité totale s'élèvent à 1,8 M€ contre 2,0 M€ au 30 juin 2020, en repli de 10%. Le parc clients comptait ainsi 19 000 abonnés avec une attrition limitée sur l'exercice.

Des résultats qui intègrent les efforts commerciaux déployés au cours du 1^{er} semestre et la hausse des prix de l'énergie

La performance opérationnelle du semestre fait ressortir un excédent brut d'exploitation de - 1,5 M€ contre 2,9 M€ au 1^{er} semestre 2020.

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation intègre, d'une part, des investissements commerciaux importants pour renforcer la conquête commerciale et, d'autre part, la forte hausse des prix d'achat

déjà initiée au cours du 1^{er} semestre.

Les charges de communication et de marketing s'établissent à 2 M€ représentant 4% de l'activité totale contre 3,5 % au 1 semestre 2020. Les Charges de personnel ressortent, quant à elles, à près de 1 M€ représentant 2 % du chiffre d'affaires contre 3,4 % au 1 semestre 2020.

Après prise en compte des dotations aux amortissements et provisions, le résultat d'exploitation est ressorti à -2 M€ contre 2,5 M€ au 1 semestre 2020. Le résultat d'exploitation intègre les provisions pour impayés qui restent stables en proportion du chiffre d'affaires, mais augmentent relativement à celui-ci.

Le résultat net du semestre ressort à -2,4 M€ contre 2,3 M€ au 30 juin 2020.

Une situation financière robuste

Sur un secteur qui fait face à des difficultés conjoncturelles, Mint dispose d'une situation financière robuste qui devrait lui permettre de faire face à cette situation inédite. Ainsi, au 30 juin 2021, le Groupe rappelle que ses capitaux propres sont de 6,5 M€ intégrant l'impact de la perte opérationnelle actuelle contre 8,0 M€ au 30 juin 2020. La trésorerie s'élève à 17,9 M€ et la trésorerie nette d'endettement ressort à 17,7 M€.

Cette structure financière permet d'aborder sereinement la seconde partie de l'année qui sera marquée par une dégradation accrue des conditions d'achat de l'électricité et du gaz avec un impact mécanique attendu sur les résultats.

- ***Mint s'engage pour la reforestation amazonienne à travers l'expo Amazônia et l'Institut Terra***

Mint a été partenaire de l'exposition Amazônia, organisée par le photographe Sebastião Salgado et le musicien Jean-Michel Jarre à la Philharmonie de Paris : une exposition immersive aux confins du poumon de la planète, pour sensibiliser les consciences aux enjeux de la biodiversité.

Mint s'est engagé également auprès de l'Institut Terra, fondé par le couple Salgado, qui promeut la reforestation au Brésil.

- ***Renforcement de la gouvernance pour accompagner la société dans son nouveau cycle de croissance***

Mint a annoncé le renforcement de sa gouvernance et de son équipe managériale, acté par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2021. Avec l'évolution de ses organes de direction et portée par le dynamisme de ses marchés, la société s'est donné les moyens de concrétiser ses ambitions de gains de parts de marché en France, dans un contexte concurrentiel renforcé.

Le Conseil d'administration a tout d'abord constaté la démission de M. Lionel Lemaux de son mandat d'administrateur. La Société le remercie pour sa diligence ainsi que pour le professionnalisme exercé dans la cadre de sa fonction. À la suite de cette démission, M. Erick Gay, président du groupe EODEN, a été nommé au poste d'administrateur par voie de cooptation. Par ailleurs, M. David Perret a

remplacé M. Gaël Joly en qualité de représentant permanent d'EODEN RESSOURCES au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de Mint a également décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. A cet effet, le Conseil d'administration a nommé M. Erick Gay au poste de Président du Conseil d'administration, tandis que M. Kaled Zourray conserve ses fonctions de Directeur Général.

Le Conseil d'administration de Mint est désormais composé de 4 membres : M. Erick Gay, Président du conseil d'administration, M. Kaled Zourray, Directeur Général, M. David Perret (représentant permanent d'EODEN RESSOURCES, administrateur) et M. Bernat Rofes (administrateur indépendant).

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2021 a également désigné M. Gaël Joly en tant que Directeur Général Délégué. Il épaulera notamment M. Kaled Zourray en matière de politique de gestion des risques, développement du sourcing vert, structuration financière et juridique ainsi que sur les sujets de croissance externe.

- **Crise sanitaire – covid19**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi numéro 2020-290 du 23 mars 2020, constituent un événement majeur des exercices 2020 -2021 qui a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial et est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

La reprise économique mondiale et particulièrement en Asie a entraînée, depuis le second trimestre 2021, une hausse de la demande d'électricité. Par ailleurs, cette hausse de la demande s'est rajoutée à une demande déjà accrue en raison d'un hiver 2020 froid et long ayant puisés dans les stocks de gaz, désormais particulièrement faible à l'entrée de l'automne 2021.

Cette situation de forte demande s'est combinée durant l'été à une diminution de l'offre en raison de contraintes opérationnelles (maintenance imprévue en Norvège, baisse des capacités aux Pays-Bas et aux US suite aux ouragans, ...) et de contraintes géopolitiques, notamment la mise en service retardée du gazoduc Nordstream 2, Gazprom étant encore en attente des autorisations d'exploitation. Finalement, la mise en place du Green Deal durant l'été a concouru à une augmentation des prix de la tonne de carbone avec pour résultat un impact inflationniste sur les prix de l'électricité.

Ces deux effets adverses sur la demande et l'offre ont entraîné une augmentation drastique des prix de gros de l'électricité avec des marchés devenus très volatils durant le mois de septembre.

Par ailleurs, la poursuite du télétravail pour le personnel a permis la continuité de l'activité de la Société.

A la date d'établissement de la présente situation intermédiaire, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

2. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2021

Comme anticipé, le Groupe à l'image des autres acteurs du secteur, doit aujourd'hui faire face à la hausse inédite des prix d'achat de l'électricité et du gaz. Au cours des dernières semaines, les prix de l'énergie ont encore augmenté passant de 73,65€/Mwh au 30 juin 2021 à 135,22€/Mwh au 30 septembre 2021, multipliant ainsi par 1,8 son coût d'achat.

Cette situation sans précédent affecte tant les prix de l'électricité que ceux du gaz. En conséquence, Mint a pris des mesures rapides depuis le mois d'août dans le but de limiter l'impact de cette hausse sur ses marges.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre parmi lesquelles des mesures visant prioritairement les charges opérationnelles. Les efforts commerciaux visant à stimuler la conquête de nouveaux clients ont été suspendus. Dans cette perspective, le volume d'acquisition de nouveaux clients a sensiblement diminué, même si le Groupe constate une attractivité naturelle en lien avec son positionnement d'acteur engagé éco-responsable et la qualité reconnue de ses prestations.

Dans ce contexte, et à l'image des autres acteurs du secteur, des mesures de revalorisations tarifaires ont d'ores et déjà été engagées avec les clients du Groupe. Une partie du parc clients a été basculée sur une offre flexible avec des tarifs indexés sur les prix de marché réduisant mécaniquement l'exposition du Groupe aux variations des prix d'approvisionnement.

Finalement, Mint avec sa structure actionnariale renforcée, a pu augmenter le niveau de garanties bancaires attendu par ses fournisseurs pour faire face aux achats d'électricité en période hivernale. Grâce à sa trésorerie conséquente et ses garanties bancaires rehaussées, Mint a pu mettre en œuvre une politique de couverture maximale de manière à préserver ses marges dans un contexte inédit de hausse des prix de gros de l'électricité.

- ***Exercice de BSA donnant droit à l'émission d'actions ordinaires nouvelles***

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 15 juillet 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (19,80 €) et a ainsi été porté à huit cent quatre-vingt-deux mille quarante-trois euros et quatre-vingt centimes (882.043,80 €) par la création et l'émission de cent trente-deux (132) actions nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 15 août 2021, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de sept cent soixante euros et quatre-vingt-quinze centimes (760,95 €) et a ainsi été porté à huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre euros et soixante-quinze centimes (882.804,75 €) par la création et l'émission de cinq mille soixante-treize (5.073) actions nouvelles de

quinze centimes d'euro (0,15€) de valeur nominale chacune.

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- ***Activité de Mint sur le premier semestre 2021 et analyse du compte de résultat***

Le total de l'actif et du passif du semestre écoulé s'élève à 55.672.082 euros contre 53.953.376 euros au 31 décembre 2020.

Le montant des capitaux propres du semestre écoulé s'élève à 6.480.265 euros contre 8.168.052 euros au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2021, s'inscrit, en baisse de 13.993.389 euros pour s'élever à 50.186.541 euros, contre 64.179.930 euros au 31 décembre 2020.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un total de 51.022.062 euros au 30 juin 2021 contre 64.949.614 euros au 31 décembre 2020, incluant la production immobilisée s'élevant à 36.338 euros contre 138.634 euros au 31 décembre 2020. Au titre du premier semestre 2021, les reprises sur amortissement provisions et transferts de charges s'élevant à 761.759 euros au 30 juin 2021 582.286 euros au 31 décembre 2020, et les autres produits s'élevant à 37.424 euros contre 48.764 au 31 décembre 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 53.100.832 euros au 30 juin 2021 contre 62.462.628 euros au 31 décembre 2020, incluant notamment les autres achats et charges externes s'élevant à 50.513.222 euros contre 58.608.970 euros au 31 décembre 2020, les achats de marchandises et droits de douane s'élevant à 161.180 euros au 30 juin 2021 contre 11.580 euros au 31 décembre 2020, les dotations aux amortissements sur immobilisations pour un montant de 121.713 euros au 30 juin 2021 contre 238.104 euros au 31 décembre 2020.

Les charges de personnel totalisent 1.087.310 euros au 30 juin 2021 contre 2.181.447 euros au 31 décembre 2020.

Le résultat d'exploitation au 30 juin 2021 est déficitaire et s'élève à (2.078.770) euros contre un résultat bénéficiaire de 2.486.986 euros au 31 décembre 2020.

Le résultat financier du semestre est bénéficiaire et s'élève à 13.809 euros au 30 juin 2021 contre un résultat bénéficiaire de 33.847 euros au 31 décembre 2020.

Le résultat courant des sociétés intégrées du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (2.064.961) euros contre un résultat bénéficiaire de 2.520.833 euros au 31 décembre 2020.

Le résultat exceptionnel du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (437.397) euros contre un résultat déficitaire de (366.579) euros au 31 décembre 2020.

Le résultat net du semestre écoulé est déficitaire et s'élève à (2.484.959) euros contre un résultat bénéficiaire de 2.016.199 euros au 31 décembre 2020.

- **Analyse du bilan**

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

- **À l'actif**

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 3.300.463 euros au 30 juin 2021 contre 3.456.297 euros au 31 décembre 2020.

L'actif circulant représente une valeur nette de 52.371.619 euros au 30 juin 2021 contre 50.497.078 euros au 31 décembre 2020.

- **Au passif**

Au cours du semestre écoulé, les capitaux propres qui incluent le résultat du semestre totalisent 6.480.265 euros contre 8.168.052 euros au 31 décembre 2020. La variation s'explique principalement par le résultat du semestre écoulé.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 91.279 euros au cours du semestre écoulé contre 137.633 au 31 décembre 2020.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 49.100.538 euros au 30 juin 2021 contre 45.647.691 euros au 31 décembre 2020 et comprennent notamment :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	175.000 €
Emprunts et dettes financières diverses	1.500 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	520.665 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13.217.376 €
Dettes fiscales et sociales	34.924.810 €
Autres dettes	261.187 €
TOTAL	49.100.538

- **Point sur les litiges en cours**

- **Litige Verizon**

La Société a assigné la société VERIZON devant le Tribunal de commerce de Paris et a été débouté de ses demandes par le jugement rendu le 22 avril 2011. Dans son arrêt du 19 septembre 2014, la Cour d'appel de Paris a condamné la société VERIZON à verser la somme de 302.000 euros à la Société. VERIZON a formé un pourvoi en cassation.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 30 mars 2016, a cassé l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La Société à rembourser la somme de 230.000 euros à la société VERIZON.

La Cour de Cassation a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris. Par acte d'huissier en date du 22 février 2017, le montant dû par la Société à la société VERIZON a été saisi.

La Cour d'Appel de Paris a, dans son arrêt du 1er décembre 2017, condamné VERIZON à payer à la Société la somme de 76K€, assortie des intérêts de retard et de 8K€ au titre de l'article 700, soit 100K€ au total.

La Société a formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt. La Cour de Cassation, le 25 septembre 2019, a cassé l'arrêt du 1er décembre 2017 et a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris.

Au 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une créance de 175K€ ainsi qu'une provision de 109K€. Le risque non couvert est de 66K€.

- **Litige SFR**

La Société conteste le montant de factures établies par SFR pour la période 2015-2016. Il s'agit de contestations concernant la VGA. En effet, la Société s'est rendu compte que certaines lignes résiliées étaient toujours facturées par SFR, ou que la facturation des nouveaux abonnements n'était pas faite au prorata temporis, mais pour le mois entier. Sur ce dernier point, le contrat est sujet à interprétation. Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé 57K€ HT d'avoir à recevoir pour la période d'août à décembre 2015. Tous les mois au cours des exercices 2016 et 2017, la Société a contesté à SFR les montants facturés en retenant sur le paiement des factures la part contestée.

En 2017, la Société a reçu formellement un avoir de 38K€ de la part de SFR pour une partie des sommes réclamées relatives à 2016. En cas de relance opérée par SFR pour des retards de paiements, il est indiqué sur les relances le montant du minoré des contestations de la Société. Sur 2018, la Société a reçu formellement deux avoirs pour un total de 179 K€ pour une partie des sommes réclamées relatives à 2017 et années antérieures. 131K€ concernent une partie des avoirs non comptabilisés en 2015, mais imputés en moins des paiements effectués à SFR.

Au 31 décembre 2019, le montant des avoirs à recevoir est de 210 K€ HT. Ces avoirs à recevoir sont en cours de discussion avec SFR.

Après discussion avec SFR, un protocole transactionnel a été signé le 8 octobre 2021. Ce protocole conclu que la SFR doit établir un avoir en faveur de MINT de 273K€ et que MINT doit établir un avoir en faveur de SFR de 187K€. Au 30 juin 2021 la société avait provisionné en produit exceptionnel un avoir à établir de 187 K€.

- **Litige CHMURTZ / WIDE**

Le 24 juillet 2014 la société CHMURTZ et la Société ont conclu un contrat de prestations techniques et financières permettant la collecte et l'acheminement d'appels sur des numéros SVA, géographiques et non-géographiques. CHMURTZ était censé fournir la prestation technique et assurer le reversement à la Société des sommes afférentes minorée de 7% pour rémunération de sa prestation.

Cependant la société CHMURTZ n'a pas respecté ses engagements au titre du contrat signé entre les parties et n'a pas reversé les sommes dues.

En septembre 2016, la Société a assigné la société CHMURTZ au paiement des sommes dues, à savoir 136.000 euros et des pénalités de retard. L'ordonnance rendue le 19 juillet 2018 par le Juge des référés commerciaux du TGI de Strasbourg condamne CHMURTZ au paiement de la somme de 140.336,25 €. CHMURTZ s'est pourvu en appel sans toutefois payer alors que l'ordonnance était exécutoire.

Les deux parties ont été assignées devant le tribunal de grande instance de Strasbourg le 15 février 2018. CHMURTZ est en liquidation judiciaire. Le jugement du 10 septembre 2021 condamne la société MINT au paiement de la somme de 62.973,68 € avec intérêt au taux conventionnel égal à 1,5 fois l'intérêt légal à compter de la mise en demeure en date du 6 avril 2017 et fixe la créance de la société MINT à hauteur d'un montant de 141.927,74 € au passif de la société CHMURTZ, en ne prenant en considération que le montant des factures non acquittées par CHMURTZ.



SA MINT

52 Rue d'Odin
CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 30/06/2021

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 903 934	1 447 414	456 520	513 464
	Concessions brevets droits similaires	954 817	873 811	81 006	94 153
	Fonds commercial (1)	4 707 265	4 114 877	592 388	669 142
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	510 114	419 614	90 500	99 489
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 080 049		2 080 049	2 080 049	
TOTAL (II)		10 156 179	6 855 716	3 300 463	3 456 297
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	138 128		138 128	12 782
	Avances et Acomptes versés sur commandes	39 202		39 202	630 107
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	26 084 094	1 226 877	24 857 216	21 126 546	
Autres créances	8 007 460		8 007 460	6 302 988	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	17 941 443		17 941 443	22 308 948	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 387 985		1 387 985	115 708
	TOTAL (III)	53 598 311	1 226 877	52 371 434	50 497 078
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		63 754 490	8 082 594	55 671 897	53 953 376

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

2 080 049

2 080 049

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2021

31/12/2020

		30/06/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	882 044	864 407
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 406 403	7 626 868
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	53 104	53 104
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	165 189	165 189
	Report à nouveau	(541 516)	(2 557 714)
	Résultat de l'exercice	(2 484 958)	2 016 199
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	6 480 266	8 168 052
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	91 279	137 633
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	91 279	137 633
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	175 000	280 000
	Emprunts et dettes financières divers	1 500	2 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	520 665	230 619
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 217 376	19 608 657
	Dettes fiscales et sociales	34 924 810	25 525 914
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	261 001	1	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	49 100 352	45 647 691
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	55 671 897	53 953 376
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 484 957,50)	2 016 198,59
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	48 579 686	45 417 072
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		35 000

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2021

31/12/2020

		France	Exportation	6 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	14 548		14 548	123
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	50 171 993		50 171 993	64 179 808
	Montant net du chiffre d'affaires	50 186 541		50 186 541	64 179 930
	Production stockée				
	Production immobilisée			36 338	138 634
	Subventions d'exploitation			761 759	582 286
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			37 424	48 764
Total des produits d'exploitation (1)				51 022 062	64 949 614
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			161 180	11 580
	Variation de stock			(125 346)	27 905
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			50 513 221	58 608 970
	Impôts, taxes et versements assimilés			88 397	182 111
	Salaires et traitements			753 594	1 465 188
	Charges sociales du personnel			333 716	716 259
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			121 713	238 104
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			1 226 877	761 429	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				15 000	
Autres charges			27 480	436 082	
Total des charges d'exploitation (2)				53 100 831	62 462 628
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 078 769)	2 486 986

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 078 769)	2 486 986
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	14 494	19 133
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		15 018
	Différences positives de change	3	39
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	14 497	34 190
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change	688	343
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	688	343
RESULTAT FINANCIER		13 809	33 847
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 064 960)	2 520 833
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	15 257	
	Sur opérations en capital		750
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	137 633	
	Total des produits exceptionnels	152 891	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	422 255	164 577
	Sur opérations en capital		106
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	168 033	202 646
	Total des charges exceptionnelles	590 288	367 329
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(437 397)	(366 579)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(17 400)	138 056
TOTAL DES PRODUITS		51 189 450	64 984 553
TOTAL DES CHARGES		53 674 407	62 968 355
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 484 958)	2 016 199

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées